Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 059-215905795-20230310-2023_004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	13
Date de	
Convocation	Affichage
05/03/2023	06/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

Séance du 10 mars 2023

Délibération n°2023-004

L'an deux mille **vingt-trois**, le **dix mars** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :
MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBERT, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Marie-Andrée MAHIEUX.

Procuration : Monsieur DEGEZELLE a donné pouvoir à Madame OBERT

Excusé :

Absent : Madame DRIEUX Marianne

Secrétaire de Séance : Marie - Andrée MAHIEUX

SUBVENTION ACCORDEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le vote d'une subvention de 5 075,00€ au Centre Communal d'Action Sociale de STEENE.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2023 à l'article 657362 « subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention ci – dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication,
le
ou notification
du

COMMUNE DE STEENE (Nord)

Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance
Marie – Andrée MAHIEUX